

À propos de la "réformite" à connotation financière

Autor(en): **Zahno, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **148 (2003)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A propos de la « réformite » à connotation financière¹

Dans notre éditorial paru dans la RMS de septembre, nous avons évoqué la réaction d'un instructeur qui était présent au rapport des cadres professionnels, convoqué par Samuel Schmid, au début juillet 2003. Sous le sceau de l'anonymat, il exprimait du désarroi et un certain découragement qu'il partage sans doute avec un certain nombre de ses collègues. Ses propos que nous avons répercutés ont suscité une mise au point du colonel Philippe Zahno, chef de la communication Défense. Nous la publions d'autant plus volontiers que la RMS est un organe indépendant qui ne veut faire que de la critique constructive. (rédacteur en chef)

Je souhaite, afin de rétablir les faits, apporter les précisions suivantes :

1) La nouvelle armée s'intitule Armée XXI précisément parce que nous voulons sortir des appellations «61», «95», «Progress», etc. L'Armée XXI est appelée à durer un siècle. Il n'y aura pas d'Armée XXII. L'article 149 b permet au Parlement de contrôler en perma-

nence l'état de l'armée et de modifier sans retard ce qui doit l'être. Il n'y aura donc plus de révolution, mais des évolutions ou des adaptations. Il est vrai que cela aura des conséquences pour la milice, raison pour laquelle les unités seront régulièrement sorties des brigades pour être instruites dans le cadre des formations d'application.

2) Il est du devoir du chef de l'Etat-major général et, plus particulièrement, de l'état-major de planification de prévoir les orientations de l'armée à long terme. La planification prospective n'est pas bien comprise dans le public. On parle de secrets, de calendriers politiquement explosifs, etc. Pourtant, quelqu'un doit faire ce travail et le chef de l'Etat-major général doit pouvoir en parler à ses cadres sans que ceux-ci ne perdent le sens de l'orientation. L'essentiel pour eux est de travailler à court terme («Voir loin, commander court»).

3) Au sujet des finances, il est vrai que la compression du budget pose de sérieux problèmes et oblige la Suisse à redimensionner sa défense. Les

partis bourgeois ne soutiennent plus l'armée comme auparavant. De nombreux députés radicaux romands, par exemple, ne sont plus des inconditionnels de l'armée. En dépit des mises en garde du chef de notre Département, le Conseil fédéral a, au cours des dernières années, procédé à des coupes régulières dans la défense. Il s'agit de décisions politiques devant lesquelles l'armée ne peut que s'incliner. Mais elle doit aussi en montrer les conséquences.

4) Enfin, où la source de l'éditorial est-elle allée chercher un telle énormité? Le chef de l'Etat-major général n'a jamais parlé d'une armée de 50000 hommes. Ses directives sont extrêmement claires. On ne touchera, ni au nombre de cours de répétition, ni aux effectifs des actifs si de nouvelles mesures d'économie devaient être imposées. Ce sont les formations de réserve qui, en premier lieu, seraient supprimées.

Philippe Zahno
Chef de la
communication Défense

¹ Voir RMS, septembre 2003.